

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 15'817'400.-
pour financer les investigations, la surveillance et l'assainissement de sites pollués.**

TABLE DES MATIERES

1. Contexte.....	3
1.1 Résumé de la demande.....	3
1.2 Bases légales et missions de l'autorité cantonale.....	3
1.3 Exposés des motifs et projets de décret déjà adoptés.....	4
1.4 Investigations et travaux en cours.....	4
1.5 Mise à jour du cadastre des sites pollués et nécessité de poursuivre les investigations et les surveillances.....	5
2. Investigations et surveillances à mettre en œuvre.....	6
2.1 Etapes d'investigations des sites pollués et indemnités du Canton et de la Confédération.....	6
2.2 Financement des investigations préalables.....	6
2.3 Financement des surveillances.....	8
2.4 Buttes de tir / Ball-trap.....	9
2.5 Financement de sites orphelins.....	10
2.6 Financement de dépollutions occasionnelles et d'investigations de nouveaux sites.....	10
2.7 Financement d'investigations, études et expertises particulières.....	11
2.8 Ressources humaines.....	12
2.9 Ressources informatiques.....	12
2.10 Tableau de financement.....	14
3. Recettes.....	15
3.1 Recettes liées à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (TASC).....	15
3.2 Recettes liées au fond OTAS.....	15
4. Mode de conduite du projet.....	16
4.1 Anciennes décharges et assainissement des buttes de tirs.....	16
4.2 Aires industrielles et lieux d'accidents.....	16
5. Conséquences du projet de décret.....	17
5.1 Conséquences sur le budget d'investissement.....	17
5.2 Amortissement annuel.....	17
5.3 Charges d'intérêt.....	17
5.4 Conséquences sur l'effectif du personnel.....	17
5.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement.....	17
5.6 Conséquences sur les communes.....	18
5.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie.....	18
5.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences).....	19
5.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA.....	19
5.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD.....	19
5.10.1 Principe de la dépense.....	19
5.10.2 Quotité de la dépense.....	20
5.10.3 Moment de la dépense.....	20
5.10.4 Conclusion.....	20
5.11 Découpage territorial (conformité à DecTer).....	20
5.12 Incidences informatiques.....	20
5.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences).....	20
5.14 Simplifications administratives.....	20
5.15 Protection des données.....	20
5.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement.....	21
6. Conclusion.....	22
PROJET DE DECRET.....	22

1. CONTEXTE

1.1 Résumé de la demande

Lorsque les substances dangereuses d'un site pollué se disséminent dans l'environnement, elles peuvent provoquer chez l'homme des maladies aiguës ou chroniques et menacer les eaux, l'air et les sols. Le problème des sites contaminés est particulièrement grave en Suisse en raison de la densité de l'urbanisation. Certaines substances sont très mobiles et ne se dégradent que très lentement. Il en existe heureusement de nombreuses autres qui sont dégradées par la nature en quelques années ou décennies. La Confédération s'engage pour qu'aucun site contaminé dangereux ne soit transmis aux générations suivantes. La loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01) et l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites ; RS 814.680) fournissent à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) la base légale nécessaire à cet effet.

Le Canton de Vaud s'est engagé dans cette voie depuis 1994 en établissant un premier inventaire des sites pollués. Actuellement, le cadastre vaudois des sites pollués par des déchets recense plus de 2500 anciennes décharges, sites industriels et lieux d'accidents. On y trouve, d'une part, les sites pour lesquels il n'y a pas d'atteintes nuisibles ou incommodes à attendre, et, d'autre part, les sites pour lesquels il faut investiguer s'ils représentent une menace pour l'environnement et doivent de ce fait être assainis. Les décharges, les sites d'exploitation, les installations de tir ou les lieux d'accident peuvent rejeter des substances dangereuses dans l'environnement. Lorsque l'eau d'infiltration lessive les polluants, elle finit par souiller les eaux souterraines ou superficielles. Des substances nocives finissent dans les sols. Des polluants se propagent aussi dans l'air, notamment les rejets gazeux des décharges de déchets urbains.

La LPE charge les cantons de veiller à l'assainissement des anciennes décharges et autres sites pollués par des déchets, lorsqu'ils sont à l'origine d'atteintes nuisibles à l'environnement ou qu'ils risquent de le devenir (articles 32c et suivants LPE). L'OSites définit les dispositions relatives à la gestion des sites pollués. Cette gestion vise à garantir que les sites pollués seront assainis s'ils causent des atteintes nuisibles ou incommodes à l'environnement, ou s'il existe un danger concret que de telles atteintes apparaissent. A l'issue d'investigations, l'autorité cantonale détermine si le site nécessite ou non une surveillance ou un assainissement. La loi vaudoise sur l'assainissement des sites pollués (LASP ; BLV 814.68) prévoit que des crédits d'investissement assurent le financement des aides à l'assainissement des anciennes décharges communales et des buttes de tir communales, ainsi que le financement de l'assainissement des sites pollués orphelins et des sites pollués dont la responsabilité incombe à l'Etat. Les crédits d'investissement peuvent également être exploités pour financer des opérations ou des études, destinées notamment à prévenir, limiter ou supprimer une pollution. La présente demande de crédit-cadre s'inscrit dans ce contexte.

Le présent crédit-cadre assure essentiellement le financement d'investigations et de surveillances des sites pollués suite à une mise à jour complète du cadastre cantonal des sites pollués. Il prévoit également de financer l'assainissement de buttes de tir mais il ne concerne pas les assainissements de sites spécifiques qui font l'objet de crédits successifs et dont les projets de décrets antérieurs sont rappelés ci-après. Ce crédit-cadre ne porte pas sur les sols pollués aux dioxines et furanes en région lausannoise. En effet, la source de cette pollution est connue et attribuée à l'exploitation d'un ancien site industriel ; les bases légales actuelles, à savoir la LPE et la LASP, ne prévoient pas de financement dédié aux investigations et assainissements pour ce type de site pollué. Toutefois, dans le cadre de la révision de la LPE actuellement en discussion aux chambres, le Conseil des Etats a intégré le principe d'une utilisation du fonds OTAS pour l'assainissement des sites pollués par une usine d'incinération des ordures ménagères.

Les crédits d'investissement relatifs aux sites pollués sont financés à travers une taxe introduite par la loi cantonale du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués. Cette taxe est prélevée sur le stockage définitif des déchets dans les décharges ou les sites d'extraction en comblement. La LASP a été modifiée en décembre 2021 pour notamment adapter les tarifs de la taxe afin de financer les nouveaux besoins présentés dans cet EMPD.

1.2 Bases légales et missions de l'autorité cantonale

Les bases légales suivantes régissent la gestion des sites pollués :

- Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement ;
- Ordonnance du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites contaminés ;
- Ordonnance du 26 septembre 2008 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS ; RS 814.681) ;
- Loi cantonale du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués.

1.3 Exposés des motifs et projets de décret déjà adoptés

La présence de sites pollués dans le Canton dont certains menaçant des biens à protéger ont conduit le Conseil d'Etat à demander des crédits successifs auprès du Grand Conseil :

1994 : CHF 5'000'000.-	EMPD 28 - Inventaire et études préalables
1999 : CHF 3'000'000.- CHF 1'000'000.-	EMPD 68 - Investigations techniques et premiers assainissements, ainsi que : Inventaire des aires d'exploitation polluées et création du cadastre des sites pollués
2000 : CHF 1'250'000.-	EMPD 185 - Assainissement de la décharge de la Morenche à Sottens
2006 : CHF 9'678'000.-	EMPL et EMPD 286 - Assainissement de sites importants et poursuite des investigations
2012 : CHF 2'517'700.- CHF1'419'000.-	EMPD 433 - Poursuite des assainissements et des tâches liées aux pollutions des eaux non réalisés avec le crédit précédent, ainsi que : Destinés à la deuxième phase de l'assainissement de la décharge des Saviez à Noville
2016 : CHF 1'700'000.-	EMPD 475 - Assainissement de la décharge de l'Arsat, Commune d'Ormont-Dessous
2017 : CHF 3'600'000.-	EMPD 382 - Protection du captage d'Arpey de la décharge de Molard-Parelliet sur la Commune de Trélex
2018 : CHF 2'256'000.- CHF 1'700'000.- CHF 1'500'000.-	EMPD 69 - Assainissement d'anciennes décharges communales, de sites contaminés orphelins, de sites contaminés situés sur des parcelles dont le Canton est propriétaire ou dont la responsabilité lui incombe, la surveillance ou les investigations nécessaires pour certains sites pollués, et les opérations destinées à prévenir, limiter ou supprimer une pollution, ainsi que : pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge « Les Gérignes » sur la Commune de Bourg-en-Lavaux, et pour financer l'assainissement des anciennes décharges de « Bois de Vaux » et « La Chavanne » sur la Commune de Lussery-Villars

1.4 Investigations et travaux en cours

1.4.1 EMPD no 433 de 2012

Le décret du 13 mars 2012 accordant au Conseil d'Etat un « crédit-cadre de CHF 2'517'700.- destiné à financer l'assainissement d'anciennes décharges communales, de sites contaminés orphelins, de sites contaminés du Canton ou dont la responsabilité lui incombe, et les opérations destinées à prévenir, limiter ou supprimer une pollution » a permis des interventions dans 37 communes différentes. Sur CHF 2'517'700.-, CHF 2'471'360.09.- ont été dépensés. Le rapport final de bouclage de cet objet est en cours. Le présent EMPD permet de poursuivre ces travaux.

Ce décret comprenait également un crédit-cadre de CHF 1'419'000.- destiné à financer la deuxième phase d'assainissement de la décharge des Saviez sur le territoire de la Commune de Noville. Les travaux ont été réalisés. Sur les CHF 1'419'000.-, 1'225'329.- ont été dépensés. Le présent EMPD comprend un subventionnement assurant la suite des opérations pour ce site.

Le décret de CHF 1'419'000.- a été bouclé au printemps 2023 et celui de CHF 2'517'700.- est en cours de bouclage.

1.4.2 EMPD no 382 de 2017

Le décret du 21 novembre 2017 accordait au Conseil d'Etat un « crédit-cadre de CHF 3'600'000.- destiné à financer les travaux visant à protéger le captage d'Arpey (d'importance régionale) d'une contamination provenant de la décharge de Molard-Parelliet sur la Commune de Trélex.

Les travaux ont été réalisés. Sur CHF 3'600'000.-, CHF 2'745'228.- ont été dépensés à novembre 2023. Un solde d'environ CHF 855'000.- est encore disponible pour assurer la surveillance post-assainissement qui devrait s'achever ces prochaines années.

1.4.3 EMPD no 69 de 2018

Le décret du 6 novembre 2018 accordait au Conseil d'Etat :

- un crédit-cadre de CHF 2'256'000.- pour financer l'assainissement d'anciennes décharges communales, du site contaminé orphelin Sylva à Moudon, de sites contaminés situés sur des parcelles dont le Canton

est propriétaire ou dont la responsabilité lui incombe, la surveillance ou les investigations nécessaires pour certains sites pollués, et les opérations destinées à prévenir, limiter ou supprimer une pollution.

Des dépenses brutes pour un montant de CHF 862'569.- ont été comptabilisées à novembre 2023. Parallèlement, des recettes, concernant essentiellement des subventions de la Confédération ont également été comptabilisées pour un montant de CHF 1'108'509.-. Les montants restants vont être engagés dans les prochaines années. Le Canton est maître d'ouvrage.

- un crédit-cadre de CHF 1'700'000.- pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge « Les Gérignes » sur la Commune de Bourg-en-Lavaux. Les études visant l'assainissement ont débuté en 2022, CHF 24'360.- ont été dépensés à novembre 2023. Le Canton est maître d'ouvrage.
- crédit-cadre de CHF 1'500'000.- pour financer l'assainissement des anciennes décharges de « Bois de Vaux » et la « Chavanne » sur la Commune de Lussery-Villars.

Sur CHF 1'500'000.-, CHF 1'341'149.- ont été dépensés. Le Canton fut maître d'ouvrage. Ces assainissements sont terminés. L'objet a été bouclé le 24 novembre 2022.

1.5 Mise à jour du cadastre des sites pollués et nécessité de poursuivre les investigations et les surveillances

La LPE charge les cantons de veiller à l'assainissement des anciennes décharges et autres sites pollués par des déchets, lorsqu'ils sont à l'origine d'atteintes nuisibles à l'environnement ou qu'ils risquent de le devenir (articles 32c et suivants LPE).

Dès 1994, le Canton de Vaud a dressé un inventaire et une évaluation systématique des anciennes décharges communales, des anciens sites industriels (aires d'exploitation) ou des lieux d'accidents, et a entamé des investigations techniques sur ceux jugés les plus sensibles en raison de la présence de biens menacés par ces pollutions (notamment les ressources en eau).

Les conditions-cadres régissant le suivi et l'assainissement des sites pollués ont considérablement évolué depuis l'établissement du cadastre il y a plus de 20 ans, tant au niveau des connaissances scientifiques que des dispositions légales. Les modifications de l'OSites et la mise en ligne du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) ont conduit la Direction générale de l'environnement (DGE) à mettre à jour le cadastre des sites pollués. Les statuts des sites inscrits au cadastre ont ainsi été réévalués en 2019 pour les aires d'exploitation et en 2020 pour les anciennes décharges communales en application des articles 5 et 6 de l'OSites.

Ce travail d'actualisation des données a mis en évidence que les statuts de nombreux sites devaient être adaptés sur la base des données et critères actuels et être revus pour correspondre à la classification du cadastre RDPPF. Il a aussi révélé que de nombreux sites devaient être investigués au sens de l'article 7 OSites.

Dans le prolongement de la démarche, les investigations à mener ont été priorisées sur la base de critères environnementaux afin d'engager des moyens pour les sites présentant les risques les plus importants. La priorisation des investigations a été également demandée formellement par la Confédération (section Sites contaminés de l'OFEV) à tous les cantons par application de l'article 5 chiffre 5 OSites en 2017.

En dehors de la nécessité de restreindre les atteintes nuisibles à l'environnement et de l'obligation légale de réaliser cette tâche, la poursuite des investigations est nécessaire afin de caractériser les statuts des sites pollués et éviter de conduire à des blocages de projets. En effet, faute de disposer d'informations suffisantes sur les sites en question, la DGE peut être dans l'impossibilité d'octroyer les autorisations dont elle a la charge, par exemple lors de demandes de permis de construire ou de transfert de propriété. De même, des pollutions insuffisamment caractérisées peuvent contaminer des biens à protéger et générer une augmentation sensible des frais d'assainissement pour le détenteur.

La poursuite des investigations et des surveillances de sites permettra aussi de diminuer les risques liés aux coûts de défaillance (faillites, cessions d'activités) à charge de l'Etat. Les coûts d'assainissement qui ne peuvent être mis à la charge de personnes ou de sociétés en raison d'une responsabilité de pollueur par comportement ou par situation (article 32d LPE) sont en effet à la charge des collectivités.

La perte de subventions fédérales menace également le Canton, car l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) prévoit d'introduire avec la révision de la LPE en cours de discussion au parlement, des délais pour les indemnités du fonds fédéral allouées pour la réalisation des investigations (jusqu'en 2032) et les assainissements (jusqu'en 2045).

2. INVESTIGATIONS ET SURVEILLANCES A METTRE EN ŒUVRE

2.1 Etapes d'investigations des sites pollués et indemnités du Canton et de la Confédération

L'article 32c, al. 1, LPE charge les cantons de veiller à ce que les décharges et les autres sites pollués par des déchets soient assainis lorsqu'ils engendrent des atteintes nuisibles ou incommodes ou qu'il existe un danger concret que de telles atteintes apparaissent.

L'OSites concrétise l'article 32c LPE. Prévoyant un traitement des sites pollués par étapes, elle régit les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement.

Tout d'abord, une investigation préalable (historique et technique) doit être menée. L'autorité cantonale examine, sur la base de cette investigation préalable, si le site pollué nécessite une surveillance ou un assainissement (art. 7 et 8 OSites) en fonction des atteintes à différents biens à protéger que sont les eaux souterraines et de surface, l'air et les sols (art. 9 à 12 OSites).

Si un site pollué nécessite une surveillance, l'autorité cantonale exige que soit établi un plan de surveillance et que soient prises les mesures permettant d'identifier un danger concret d'atteintes nuisibles ou incommodes avant que celui-ci ne se présente. (art. 13, al. 1, OSites).

Si un site nécessite un assainissement, une investigation de détail est menée afin d'estimer la mise en danger (art. 14 OSites). Sur la base de l'investigation de détail, l'autorité cantonale évalue les buts et l'urgence de l'assainissement (art. 15 OSites).

Un projet d'assainissement est ensuite élaboré (art. 17 OSites). L'autorité cantonale évalue le projet d'assainissement et rend une décision en fixant en particulier les buts définitifs de l'assainissement et les mesures d'assainissement (art. 18 OSites). Finalement, l'autorité cantonale prend position sur l'atteinte des objectifs de l'assainissement après les travaux (art.19 OSites).

Les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement doivent être exécutées par le détenteur du site pollué (art. 20 OSites). L'autorité cantonale compétente est le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) auquel est rattachée la Direction générale de l'environnement (DGE).

Dans le but d'assainir les anciennes décharges communales et les buttes de tir communales, la DGE octroie une subvention aux communes et aux groupements de communes, à titre d'aide financière, afin de participer aux investigations, surveillances et assainissement (art. 11, 18 et suivants LASP). Cette subvention aux communes peut atteindre 80% des coûts imputables.

Le Canton finance et procède également à l'assainissement des sites pollués orphelins et des sites pollués dont la responsabilité lui incombe (art. 10 LASP).

La Confédération octroie aux cantons des aides financières aux mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement des anciennes décharges et des sites orphelins aux conditions définies notamment aux articles 32e LPE ainsi que 10 et 11 OTAS. L'aide accordée dans ces cas aux cantons s'élève à 40% des coûts imputables (art. 32e al. 4 LPE). La révision de la LPE en cours de discussion aux chambres fédérales en 2023 prévoit d'augmenter cette part jusqu'à 60% pour les sites orphelins notamment.

2.2 Financement des investigations préalables des décharges et des aires d'exploitation

Anciennes décharges communales

A fin 2020, le cadastre vaudois des sites pollués comptait 970 sites inscrits en tant que « décharge / remblais ». La DGE a mené en 2020 une expertise afin de réévaluer le statut des sites pollués de ces anciennes décharges et préciser, pour les cas concernés, la nécessité de réaliser des investigations complémentaires. Dans ce cadre, il a opté pour une approche systématique qui répond aux exigences légales en vigueur. Cette démarche a permis de déterminer les besoins en investigations à effectuer, tout en fixant les priorités de réalisation de ces dernières, conformément aux nouvelles dispositions légales de la Confédération de 2017.

Parmi les sites, 970 sites inscrits en tant que « décharge / remblais » et réévalués, 593 ont été identifiés comme nécessitant une investigation préalable selon l'OSites. Pour rappel, l'investigation préalable se compose habituellement d'une investigation historique et d'une investigation technique.

Ces sites nécessitant une investigation préalable ont ensuite été priorisés, sur la base de la documentation à disposition, selon leur potentiel de pollution et leur menace sur les biens à protéger (eaux de surfaces, eaux souterraines, sol, air).

Les résultats des investigations permettront dans un second temps d'identifier les sites pour lesquels une surveillance ou un assainissement devront être ordonnés.

Les différentes investigations identifiées par la mise à jour du cadastre des sites pollués sont à effectuer par les communes concernées. Selon l'article 18 al. 1 LASP, le Canton octroie une subvention aux communes, à titre d'aide financière à hauteur de 80% (art. 19 LASP). Par ailleurs, la Confédération octroie aux cantons des aides financières aux mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement notamment des anciennes décharges aux conditions définies aux articles 32e LPE ainsi que 10 et 11 OTAS. L'aide accordée dans ces cas aux cantons s'élève au maximum à 40% des coûts imputables (art. 32e al. 4 LPE).

La répartition des frais d'investigation des anciennes décharges communales a été calculée sur la base d'une estimation par site et en tenant compte du nombre de sites à investiguer par année. La liste des sites et communes concernés est fournie en annexe A.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Part communale	80'000 CHF	540'000 CHF	480'000 CHF	1'000'000 CHF	900'000 CHF	3'000'000 CHF
Subventions fédérales OTAS	160'000 CHF	1'080'000 CHF	960'000 CHF	2'000'000 CHF	1'800'000 CHF	6'000'000 CHF
Part cantonale	160'000 CHF	1'080'000 CHF	960'000 CHF	2'000'000 CHF	1'800'000 CHF	6'000'000 CHF
Total	400'000 CHF	2'700'000 CHF	2'400'000 CHF	5'000'000 CHF	4'500'000 CHF	15'000'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 6'000'000.-

Aires d'exploitations

La DGE a mené en 2019 une expertise afin de réévaluer le statut des sites pollués industriels et préciser, pour les cas concernés, la nécessité de réaliser des investigations. Dans ce cadre, la DGE a opté pour une approche systématique qui répond aux exigences légales en vigueur. Cette démarche a permis de déterminer les besoins en investigations à effectuer, tout en fixant les priorités de réalisation de ces dernières, conformément aux nouvelles dispositions légales de la Confédération de 2017.

A fin juillet 2020, le cadastre vaudois des sites pollués comptait 1'475 aires d'exploitations (sites d'activités industrielles ou artisanales).

Parmi ces 1'475 aires d'exploitations (sites d'activités industrielles ou artisanales) inscrites au cadastre des sites pollués et réévaluées, 744 ont été identifiées comme nécessitant une investigation préalable selon l'OSites.

Les sites nécessitant une investigation ont ensuite été priorisés, sur la base de la documentation à disposition, selon leur potentiel de pollution et leur menace sur les biens à protéger (eaux de surfaces, eaux souterraines, sol, air). Six classes de priorité ont ainsi été établies.

Les investigations à réaliser pour les sites identifiés par les mises à jour du cadastre des sites pollués sont à effectuer par les détenteurs qui doivent les financer.

Il est estimé que 35% des investigations préalables seront en partie à la charge du Canton, en vertu de l'article 32d al. 5 qui stipule que *si l'investigation révèle qu'un site inscrit ou susceptible d'être inscrit au cadastre n'est pas pollué, la collectivité publique compétente prend à sa charge les frais des mesures d'investigation nécessaire.*

Les montants prévus ont été calculés en tenant compte du nombre de sites à investiguer par année selon la Directive cantonale DCSIPO1. Ils serviront à indemniser les détenteurs de sites qui se révéleraient être non pollués au sens de l'article 32d chiffre 5 de la LPE si cela est confirmé. Ces sites ne sont pas connus à ce stade.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Subventions fédérales OTAS	16'800 CHF	128'100 CHF	194'250 CHF	194'250 CHF	241'500 CHF	774'900 CHF
Part cantonale	25'200 CHF	192'150 CHF	291'400 CHF	291'400 CHF	362'250 CHF	1'162'400 CHF
Total	42'000 CHF	320'250 CHF	485'650 CHF	485'650 CHF	603'750 CHF	1'937'300 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 1'162'400.-

2.3 Financement des surveillances des décharges

Surveillance d'anciennes décharges communales

Les surveillances sont motivées par le fait que des substances polluantes sont émises par le site, mais à des concentrations inférieures à celles qui nécessitent un assainissement. La surveillance permet d'observer durant un certain temps ces concentrations pour juger de leur évolution dans le temps. Une décision d'archivage ou des mesures d'assainissement intervient généralement à la fin de cette période.

La surveillance est aussi exigée durant quelques années à la fin d'un assainissement pour juger de l'efficacité des mesures prises.

Elle peut être organisée à raison de une à deux campagnes d'analyses annuelles, voire de manière sporadique (pour les sites les plus anciens, les valeurs ayant atteint une certaine stabilité).

La mise à jour du cadastre cantonal des sites pollués évoquée plus haut a également permis de mettre en évidence un certain nombre de sites nécessitant une surveillance. Le nombre total de ces sites est au nombre de 28, dont 10 sont déjà intégrés dans un crédit-cadre précédent. Il reste donc un total de 18 sites pour lesquels une surveillance est à prévoir.

Les montants prévus ont été calculés sur la base d'une estimation par site et en tenant compte du nombre de sites à surveiller par année.

La liste des sites et communes concernés est fournie en annexe 1.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Part communale	50'000 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF	450'000 CHF
Subventions fédérales OTAS	100'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	900'000 CHF
Part cantonale	100'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	900'000 CHF
Total	250'000 CHF	500'000 CHF	500'000 CHF	500'000 CHF	500'000 CHF	2'250'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 900'000.-.

Surveillance de l'ancienne décharge des Saviez à Noville et préparation de l'assainissement

Comme mentionné au chapitre 1.3.1, le décret du 13 mars 2012 (EMPD no 433) est arrivé à échéance en 2022, de sorte que les montants nécessaires pour le site des Saviez ne seront plus disponibles pour la surveillance du site et la prise en charge des frais liés au traitement des lixiviats de la décharge qui sont acheminés à la STEP de Roche.

Ce site nécessite formellement un assainissement et des investigations sont en cours afin d'étudier les variantes d'assainissement possible. Une expertise globale du site, financée par l'OFEV, a par ailleurs également été effectuée en 2020. Dans l'attente du projet d'assainissement complet de ce site et afin de prendre le relais du décret du 13 mars 2012 (EMPD no 433), une évaluation des variantes d'assainissement et la poursuite de la surveillance du site et du traitement des lixiviats de la décharge mentionnés plus haut sont nécessaires. Les travaux d'assainissement feront l'objet d'une demande de crédit ad-hoc ultérieurement.

La répartition des frais est estimée comme suit.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Part communale	64'000 CHF	44'000 CHF	44'000 CHF	44'000 CHF	44'000 CHF	240'000 CHF
Subventions fédérales OTAS	128'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	480'000 CHF
Part cantonale	128'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	88'000 CHF	480'000 CHF
Total	320'000 CHF	220'000 CHF	220'000 CHF	220'000 CHF	220'000 CHF	1'200'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 480'000.-

2.4 Financement des investigations et des assainissements des buttes de tir

Evaluation des besoins d'assainissement des buttes de tir en secteur Au/zone agricole et des ball-traps

Pour les installations de tir localisées en secteur Au de protection des eaux souterraines, une évaluation de la mise en danger doit donc être réalisée afin de déterminer si un assainissement est nécessaire et quelle est son urgence. Afin de garantir un traitement équitable des cas concernés et d'homogénéiser la démarche, l'autorité cantonale a fait réaliser une procédure d'évaluation de la nécessité d'assainissement des buttes pare-balles localisées en secteur Au de protection des eaux souterraines. Une évaluation de la mise en danger des eaux de surface est intégrée à l'évaluation.

La première étape de l'évaluation aujourd'hui achevée s'est concentrée sur les buttes de tir en secteur Au de protection des eaux en zone forêt (ou hors zone agricole).

Les montants prévus dans la deuxième étape de l'évaluation seront alloués à la priorisation des assainissements des buttes de tir en secteur Au de protection des eaux situées en zone agricole. Les installations de tir aux pigeons (Ball-Trap) seront intégrées à la démarche.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Subventions fédérales OTAS	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Part cantonale	0 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF	0 CHF	0 CHF	200'000 CHF
Total	0 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF	0 CHF	0 CHF	200'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 200'000.-

Assainissement des buttes de tir

La loi du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués (LASP) est entrée en vigueur le 1er avril 2006. Cette loi a été modifiée en décembre 2021 pour notamment adapter le niveau de la taxe et permettre de soutenir l'assainissement des buttes de tir.

La présente demande de crédit-cadre correspond au volet financier de la modification législative. Le montant des aides financières cantonales découlant de cette dernière modification est estimé à CHF 6'000'000.-. Il concerne 181 stands de tir et se décompose comme suit :

- 5 communes sont susceptibles de demander une aide financière rétroactive pour des travaux achevés avant septembre 2011, pour un total de l'ordre de CHF 200'000.-.
- 32 communes sont susceptibles de demander une aide financière rétroactive pour des travaux achevés entre septembre 2011 et juin 2021, pour un total d'environ CHF 1'100'000.-.
- Le solde des assainissements prioritaires en « zone S de protection des eaux » à réaliser concerne 12 sites. Ils représentent une aide financière cantonale de CHF 500'000.-.
- Les buttes de tir nécessitant un assainissement vis-à-vis de la protection des eaux souterraines (secteur Au) et/ou de surface concernent pour leur part une aide financière potentielle de CHF 2'100'000.-.
- Le nombre de buttes qui devront être assainies pour la protection du sol représente une aide financière cantonale de l'ordre de CHF 2'100'000.-.

Pour bénéficier de la subvention fédérale, les buttes de tir du Canton devront ainsi être assainies sur une période de 20 ans, ce qui représente, pour la part de subventionnement cantonal LASP prévu, un coût annuel d'environ CHF 300'000.- (CHF 6'000'000.- / 20 ans). Les assainissements seront ordonnés en fonction des priorités et échelonnés en conséquence.

Le présent crédit-cadre couvre une première tranche de 5 ans. La répartition des frais d'assainissement est estimée comme suit. La liste des sites et communes concernés est fournie en annexe 2.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Communes	300'000 CHF	1'500'000 CHF				
Subv. fédérales OTAS	400'000 CHF	2'000'000 CHF				
Part cantonale	300'000 CHF	1'500'000 CHF				
Total	1'000'000 CHF	5'000'000 CHF				

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 1'500'000.-

2.5 Financement des investigations, de la surveillance et de l'assainissement des sites orphelins

Les sites orphelins sont des aires d'exploitation dont le propriétaire a disparu ou est insolvable (par exemple l'ancien site contaminé de l'ancienne usine d'imprégnation de bois Sylva à Moudon). Les éventuelles investigations, surveillances ou assainissements de ces sites sont à la charge de la collectivité (coûts de défaillance : 60% à la charge du Canton et 40% à la charge de la Confédération via le fonds OTAS selon la LPE en vigueur (ou 60% selon la modification de la LPE en cours de discussion aux chambres fédérales).

Les responsables des pollutions (pollueur par comportement) des sites non encore investigués et classés risquent de disparaître progressivement ces prochaines années (mise en faillite, disparition de sociétés, fin d'activité, etc.), laissant derrière eux des sites pollués à assainir. Il est estimé qu'un nouveau cas pourrait se présenter tous les 2 ans.

Pour les cas dont les frais d'investigations et d'assainissement sont inférieurs à CHF 500'000.-, les montants issus de la LASP et faisant l'objet du présent EMPD serviront à financer les mesures nécessaires (investigations, mesures de surveillance, travaux d'assainissement), si la santé publique ou si une menace sur l'environnement l'impose.

Pour les cas de plus grandes ampleurs, des EMPD spécifiques seront élaborés.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Subventions fédérales OTAS	100'000 CHF	500'000 CHF				
Part cantonale	150'000 CHF	750'000 CHF				
Total	250'000 CHF	1'250'000 CHF				

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 750'000.-

2.6 Financement de dépollutions occasionnelles et d'investigations de nouveaux sites

L'article 10 alinéa 2 de la LASP prévoit que le crédit finance des interventions rapides destinées à prévenir, limiter ou supprimer une pollution dans des cas où l'environnement est mis en danger. De telles interventions sur des sites de faible ampleur sont parfois nécessaires pour prévenir une menace imminente. Elles doivent être réalisées sans délai à l'occasion de travaux en cours par exemple.

De tels cas étant inconnus à ce jour, par définition, il n'est pas possible de connaître d'éventuelles participations de tiers aux montages financiers qu'il y aurait lieu de mettre en place. En principe, la subvention fédérale OTAS est acquise pour les sites d'anciennes décharges. Des procédures devront en revanche être engagées au cas par cas pour recouvrir les frais ou demander des indemnités OTAS pour les aires d'exploitation et les lieux d'accident.

L'expérience passée nous permet d'estimer ces dépollutions à CHF 300'000.- à la charge du Canton pour les cinq ans à venir. Pour les cas de plus grandes ampleurs, des EMPD spécifiques seront élaborés.

A l'instar des assainissements, il peut se trouver qu'une nouvelle décharge ou aire d'exploitation dont la paternité est difficile à établir soit découverte, notamment avant une première investigation. Afin de ne pas devoir attendre sur les procédures juridiques et si l'environnement est mis en danger, il est parfois nécessaire de réaliser des investigations sans délai afin de prévenir, limiter ou supprimer une pollution.

L'expérience passée permet d'estimer ces investigations à CHF 300'000.- à la charge du Canton pour les cinq années à venir.

2.7 Financement d'investigations sur les polluants émergents, élaboration d'une stratégie d'intervention cantonale

Avec le même objectif de prévenir des pollutions, des investigations sont à planifier en relation avec des polluants « émergents » identifiés par l'OFEV comme étant potentiellement toxiques. Il s'agit par exemple des alkyles perfluorées et polyfluorées (PFAS), de l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), de l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), de l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS), des hydrocarbures lourds (HAP hétérocycles), etc. Ces substances ne sont encore que peu ou pas investiguées sur le Canton de Vaud. Elles représentent à terme une menace pour la population (eau potable) et pour l'environnement. Les investigations prévues serviront à identifier les milieux sensibles (diagnostic) et à élaborer des stratégies globales d'intervention.

Concrètement, les montants prévus contribueront à :

- A. Etablir un état des lieux des pollutions à l'aide de différents diagnostics sur :
 - les rejets des anciennes décharges et des décharges actuelles (lixiviats) ;
 - les rejets des STEP ;
 - la qualité des lacs et des cours d'eau ;
 - la qualité des sols à usages sensibles.
- B. Etablir un plan d'action cantonal pour les sites pollués sur la base des données acquises dans le cadre des diagnostics effectués, ainsi que sur les analyses des captages et des puits de pompage d'eau potable. Les mesures intégreront l'adaptation des bases légales fédérales, ainsi que les lignes directrices de l'OFEV en cours d'élaboration.
- C. Mettre à jour le cadastre des sites pollués en réalisant :
 - un inventaires des place d'exercice des pompiers ;
 - une réévaluation des sites pollués inscrits au cadastre ;
 - une identification des nouveaux sites potentiellement pollués à inscrire au cadastre.
- D. Prioriser les investigations des sites pollués selon les priorités du plan d'action.
- E. Demander l'assainissement des sites selon les priorités.

Des financements sont également à prévoir pour intégrer le Canton de Vaud à des études intercantionales en relation avec les sites pollués, menées sous l'égide de l'OFEV (par exemple étude en cours de l'OFEV sur les pollutions potentielles des sources karstiques) ou en collaboration avec d'autres cantons.

Des expertises pour des cas complexes sont aussi nécessaires pour appuyer les décisions cantonales et étayer les prises de position. Il s'agit par exemple des sites pollués situés dans le Chablais dans la zone d'influence des travaux de 3^{ème} Correction du Rhône, de l'ancienne usine à gaz de Malley, de la décharge des Saviez à Noville, etc. Ces expertises interviennent en particulier en cas de risque de procédure juridique et permettent à l'administration de rendre des décisions fondées sur des avis de spécialistes reconnus.

Les montants prévus serviront à mandater des bureaux spécialisés, à procéder aux investigations nécessaires ou à participer à des études sur l'impulsion de l'OFEV ou des autres cantons intéressés.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Subventions fédérales OTAS	0 CHF	0 CHF				
Part cantonale	125'000 CHF	175'000 CHF	225'000 CHF	175'000 CHF	175'000 CHF	875'000 CHF
Total	125'000 CHF	175'000 CHF	225'000 CHF	175'000 CHF	175'000 CHF	875'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 875'000.-

Il est à noter que pour certaines de ces investigations, études ou expertises, la Confédération peut financer tout ou en partie de leurs coûts. Il n'est toutefois pas possible pour l'heure d'en évaluer les montants. Ces cas seront traités au cas par cas.

2.8 Ressources humaines

Les principaux financements proposés dans le présent EMPD doivent permettre de mener des investigations sur 1'337 sites (744 aires d'exploitation et 593 anciennes décharges), lancer les surveillances de 18 anciennes décharges et assainir 181 stands de tir. Pour chacun de ces sites, la DGE devra formuler les demandes d'investigations ou d'assainissement aux détenteurs, valider les cahiers des charges associés puis évaluer les résultats et in fine rendre les décisions prévues par l'OSites. Dans ce cadre, la DGE portera également un soin particulier dans l'appui apporté aux communes, que ce soit pour les aspects techniques ou procéduraux. Les résultats obtenus nécessiteront de mettre à jour le cadastre des sites pollués. Au suivi de ces projets, s'ajoutent l'évaluation des demandes de subventionnement, les décisions d'octroi, le suivi et le contrôle des aides allouées. Finalement, la DGE devra élaborer les dossiers de demandes de subventionnement OTAS à la Confédération afin d'obtenir les indemnités fédérales.

A ce jour, la DGE est composée de 3.15 ETP pour assurer les tâches courantes relatives aux sites pollués et la tenue du cadastre. Pour implémenter et atteindre les objectifs décrits plus haut, il est indispensable de prévoir un renfort de 4 chef-fes de projet, spécialisé-es en sites pollués. Ils-elles seront engagé-es sous le régime de contrat de durée déterminée pour une durée de 5 ans. Estimé à un coût annuel de CHF 160'000.-, ces ressources seront réparties de la manière suivante :

- 2 ETP pour la division Assainissement de la DGE-DIREV associés aux aires d'exploitation / buttes de tir ;
- 2 ETP pour la division Géologie, sols et déchets de la DGE-GEODE associés aux anciennes décharges communales.

Sur la base du projet de modification de la LPE en cours de discussion aux chambres fédérales, un financement fédéral pour soutenir le travail administratif des cantons devrait intervenir dès 2024 (entrée en vigueur de la modification de la LPE), à hauteur de 3'000.- par site, avec effet rétroactif. Pour les quelques 880 sites d'aires d'exploitation (744 sites à investiguer et 136 sites déjà investigués pouvant bénéficier rétroactivement des indemnités) et 593 sites de décharges concernés sur le territoire du Canton de Vaud, ces subventions devraient ainsi s'élever à CHF 4'416'000.-. Dans cette attente, un financement cantonal des postes sera nécessaire. Le financement fédéral sera pris en compte lors de l'entrée en vigueur de la modification légale.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Subventions fédérales OTAS	0 CHF	0 CHF				
Part cantonale	640'000 CHF	3'200'000 CHF				
Total	640'000 CHF	3'200'000 CHF				

Coût total pour 5 ans à charge du Canton : CHF 3'200'000.-

2.9 Ressources informatiques

Les cantons doivent établir et gérer un cadastre des sites pollués accessible au public (art. 5 et 6 OSites).

L'outil SIG actuellement utilisé par l'administration cantonale (CASIP) a été développé sur la base d'une application existante au moment de l'élaboration du cadastre des sites pollués en 2003. Cette application permet de cartographier les sites pollués du Canton et de publier les informations requises par la Loi fédérale sur la géoinformation sur le Guichet cartographique. La base de données associées à ce logiciel et l'outil à proprement parler ne permettent pas de faire un suivi administratif et opérationnel des dossiers. Des logiciels modernes adaptés à la gestion des sites pollués dans le contexte légal suisse ont été développés récemment. Ils sont utilisés par 14 cantons et organismes fédéraux (OFT et OFAC). Ces outils font le lien entre les géodonnées et les informations collectées sur les sites lors des différentes étapes de l'OSites. Une telle application garantit une meilleure uniformisation des actions de l'Etat et sécurise les bases juridiques des décisions de l'Autorité en lien avec le territoire. Elle assure en outre une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers tout en facilitant la transmission d'informations et la traçabilité des documents.

La DGNSI a été contactée au sujet de l'outil de gestion proposé dans l'EMPD. Elle a pris position par courriel le 18 janvier 2022. N'ayant pas étudié en détail la problématique, elle n'a pas homologué une solution technique mais recommande de privilégier une solution ayant fait ses preuves dans des organismes fédéraux et cantonaux tel que préconisé.

Le plan financier tient compte des coûts d'étude et de coordination nécessaire à la DGNSI pour la mise en œuvre d'une solution disponible sur le marché. Ces coûts doivent permettre de :

- mesurer le degré de couverture des exigences fonctionnelles de la DGE par les solutions candidates ;
- vérifier la compatibilité des solutions avec les standards techniques et les standards de sécurité de l'Etat de Vaud ;
- identifier les interfaces avec les systèmes externes et internes tels que le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ;
- couvrir les frais de mise en œuvre de la solution retenue (acquisition, paramétrage, installation, coordination de projet) ;
- transférer les données et mettre hors service la ou les anciennes applications concernées.

Les montants proposés dans le tableau ci-après intègrent les prestations de la DGNSI et les coûts estimatifs d'implémentation de la solution utilisée par les autres organismes fédéraux et cantonaux.

	2024	2025	2026	2027	2028	2028
Subventions fédérales OTAS	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Part cantonale	150'000 CHF	150'000 CHF	150'000 CHF	0 CHF	0 CHF	450'000 CHF
Total	150'000 CHF	150'000 CHF	150'000 CHF	0 CHF	0 CHF	450'000 CHF

Coût total pour 5 ans à la charge du Canton : CHF 450'000.-

Les coûts de licence annuelle et des frais de maintenance de l'ordre de CHF 20'000.- seront transférés du budget de fonctionnement de la DGE à la DGNSI.

2.10 Tableau de financement

Les besoins de financement du présent crédit-cadre et les contributions des différents partenaires sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	CH	VD	Cmes	Total
2.2 Investigations préalables	6'774'900.-	7'162'400.-	3'000'000.-	16'937'300.-
2.3 Surveillances	1'380'000.-	1'380'000.-	690'000.-	3'450'000.-
2.4 Buttes de tir / Ball-Traps	2'000'000.-	1'700'000.-	1'500'000.-	5'200'000.-
2.5 Sites orphelins	500'000.-	750'000.-	0.-	1'250'000.-
2.6 Dépollutions occasionnelles	0.-	300'000.-	0.-	300'000.-
2.7 Investigations, études et expertises particulières	0.-	875'000.-	0.-	875'000.-
2.8 Ressources humaines	0.-	3'200'000.-	0.-	3'200'000.-
2.9 Ressources informatiques	0.-	450'000.-	0.-	450'000.-
	10'654'900.-	15'817'400.-	5'190'000.-	31'662'300.-

3. RECETTES

3.1 Recettes liées à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (TASC)

Une taxe sur la mise en décharge des déchets (taxe pour l'assainissement des sites contaminés - TASC) a été instaurée en 2006 par la LASP. Elle est prévue pour financer le service de la dette des crédits-cadres et des objets d'investissement accordés par le Grand Conseil.

Pour l'exercice 2023, le montant des recettes de cette taxe est de CHF 2'176'914.80 (compte 4240).

A fin 2023, le montant des recettes cumulées est de CHF 27'199'095.- et les dépenses cumulées s'élèvent à CHF 15'914'772.-.

La LASP a été modifiée le 14 décembre 2021. La modification intervenue porte notamment sur l'adaptation des tarifs de la TASC avec l'introduction de maxima et une compétence attribuée au Conseil d'Etat pour fixer les tarifs dans la limite des maxima (art. 11 et 12 LASP). Le 21 décembre 2022, le Conseil d'Etat a fixé les nouveaux tarifs sur le stockage définitif de déchets. Les tarifs ont été adaptés afin notamment d'assurer le financement du présent EMPD et sur le moyen et long terme de disposer de revenus adéquats pour assurer les travaux conséquents d'assainissement des sites pollués que le Canton de Vaud devra encore mener dans le respect des délais imposés par la Confédération.

Cette augmentation devrait rapporter à l'Etat de Vaud environ CHF 1'350'000.- complémentaires par an.

3.2 Recettes liées au fond OTAS

Le 5 avril 2000, la Confédération adoptait une ordonnance sur le financement des sites pollués (OTAS) dont le but était de venir en aide aux communes pour les tâches d'investigation, de surveillance ou d'assainissement des anciennes décharges ayant servi à la collectivité, des sites pollués orphelins ou des installations de tir civiles. Elle octroie aux cantons des aides financières définies notamment aux articles 32e LPE ainsi que 10 et 11 OTAS. Tous les dossiers ne peuvent pas bénéficier de cette aide, le fonds OTAS étant régi par des règles très strictes.

Pour les anciennes décharges, le Canton verse aux communes l'ensemble des subventions fédérale et cantonale (80% des coûts imputables) avant de recevoir la restitution de la part fédérale. Dans les cas où la part fédérale est refusée ou diminuée en raison des cas évoqués ci-dessus, c'est l'Etat de Vaud qui assume seul l'entier de la subvention (LASP, art. 19).

Pour les sites orphelins, l'aide accordée aux cantons s'élève à 40% des coûts imputables (art. 32e al. 4 LPE). La révision de la LPE en cours de discussion aux chambres fédérales prévoit augmenter cette part à 60%.

Pour les buttes de tir, l'aide accordée aux cantons s'élève au maximum à 40% des coûts imputables ou CHF 8'000.- par cible pour les buttes de tir à 300 m (art. 32e al. 4 LPE). La révision de la LPE en cours de discussion au parlement prévoit de supprimer les forfaits pour les buttes de tir à 300 m.

4. MODE DE CONDUITE DU PROJET

4.1 Anciennes décharges et assainissement des buttes de tir

Les mesures d'investigations, de surveillance ou d'assainissement des anciennes décharges communales et des buttes de tir sont toujours ordonnées par la DGE, qui établit le calendrier de réalisation avec les communes concernées, en tenant compte des budgets communaux.

L'autorité communale est toujours maître d'ouvrage. La DGE assure les tâches que lui confie l'OSites et appuie les communes lorsqu'elle souhaite un accompagnement. Les mandats aux bureaux d'ingénieurs ou aux entreprises chargées de travaux d'assainissement sont généralement attribués par les communes après validation du cahier des charges par la DGE, qui octroie parallèlement une subvention à l'issue des mesures, au titre de la LASP.

4.2 Aires industrielles et lieux d'accidents

Les mesures d'investigations, de surveillance ou d'assainissement des aires industrielles sont ordonnées par la DGE et sont à effectuer en principe par le détenteur de site qui constitue le maître d'ouvrage et assure le financement.

Les sites orphelins sont gérés par la DGE, qui peut jouer le rôle de maître d'ouvrage et attribue les mandats aux bureaux d'ingénieurs ou entreprises après une procédure d'appel d'offres si nécessaire.

5. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

5.1 Conséquences sur le budget d'investissement

L'objet d'investissement est inscrit sous l'EOTP I.000701.01 « Assainissement des sites pollués ». Il est prévu au budget 2024 et au plan d'investissement 2025-2028 avec les montants suivants :

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Budget d'investissement 2024 et plan 2025-2028	2'805	1'500	1'400	1'000	3'500

Les dépenses et recettes faisant l'objet de l'EMPD sont planifiées de la manière suivante :

(En milliers de CHF)

Intitulé	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027 (et suivantes)	Total
Investissement total : dépenses brutes	3'237	6'115	6'031	16'279	31'662
Investissement total : recettes de tiers	-905	-1'996	-1'942	-5'812	-10'655
Investissement total : contribution des communes	-494	-984	-924	-2'788	-5'190
Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	1'838	3'135	3'164	7'680	15'817

Lors de la prochaine révision, les TCA seront modifiées dans le cadre de l'enveloppe allouée.

5.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 20 ans à raison de CHF 790'900.- par an.

5.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de (CHF 15'817'400.- x 4% x 0.55) CHF 348'000.-.

5.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Il est prévu l'engagement de 4 ETP pour une période de 5 ans. Ces besoins seront limités dans le temps à la durée nécessaire à la mise en œuvre des travaux, soit 5 ans. Il est proposé de déroger à l'article 34 RPLPers de manière à porter la durée maximale des contrats à 4 ans et la durée totale issue des renouvellements à 5 ans. Le coût global des 4 ETP est estimé à CHF 3.2 mios, dont CHF 3.2 mios à la charge du Canton. Le coût unitaire annuel par ETP s'élève à CHF 160'000.-. Ce montant correspond aux salaires, charges sociales, formations, frais de déplacement et de repas ainsi que d'autres frais de fonctionnement (fournitures, matériel, informatique, etc.).

5.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les charges annuelles pérennes de licence et de maintenance sont estimées à CHF 20'000.-. Ce montant sera transféré de la dotation de la DGE sur celui de la DGNSI.

En milliers de francs sans décimale

Intitulé	SP / CB 2 positions	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Personnel supplémentaire (ETP)		0	0	0	0

Charges supplémentaires					
	Charges de personnel		0	0	0
	Autres charges d'exploitation	047.31	20	20	20
A	Total des charges supplémentaires		20	20	20

Diminutions de charges						
	Charges de personnel		0	0	0	0
	Autres charges d'exploitation	005.31	-20	-20	-20	-20
B	Total des diminutions de charges		-20	-20	-20	-20

Augmentation des revenus						
	Augmentation de revenus		0	0	0	0
	Autres revenus d'exploitation		0	0	0	0
C	Total des augmentations de revenus		0	0	0	0

D	Impact sur le budget de fonctionnement avant intérêts et amortissements (D = A - B - C)		0	0	0	0
----------	--	--	----------	----------	----------	----------

5.6 Conséquences sur les communes

Concernant les anciennes décharges et les buttes de tir, les communes bénéficient d'une contribution financière importante dans l'exécution d'une tâche imposée par la Confédération pour la protection de l'environnement.

Grâce à l'aide du Canton et celle de la Confédération, elles n'ont en principe à supporter que le 20% des coûts d'investigations, de surveillance ou d'assainissement de leurs anciennes décharges et 30% des coûts d'investigations de surveillance ou d'assainissement de leurs buttes de tir contre 60% aujourd'hui.

Au total, ce sont quelques CHF 10'242'400.- de contribution cantonale qui seront alloués indirectement aux communes vaudoises pour les 5 prochaines années auxquels s'ajoutent CHF 10'154'900.- de subventions fédérales.

Au final, il restera un solde de CHF 5'190'000.- à la charge des communes.

5.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

L'assainissement des sites pollués permet une amélioration significative de l'environnement dans plusieurs régions du Canton de Vaud, en réduisant ou en supprimant les atteintes aux biens à protéger que sont les eaux de surfaces, les eaux souterraines, le sol ainsi que l'air ambiant. Par des actions de surveillance et de suivi régulier du comportement des sites pollués, une gestion préventive des risques est réalisée.

5.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Les mesures décrites s'accordent aux objectifs du Programme de législation 2022-2027, notamment dans le cadre de la mesure 2.10 qui vise « à protéger les milieux naturels et la population face aux changements climatiques et aux pollutions ». Cette mesure prévoit « d'intensifier l'action de l'Etat dans la gestion des sites pollués et des anciennes décharges (notamment à la dioxine) en partenariat avec les communes et anticiper les pollutions liées aux polluants émergents ». Le présent EMPD assure pleinement le financement de cette action.

La mesure A34 - Sites pollués du PDCn a précisément pour objectif de réduire les risques de dommages pour les personnes et les biens résultant des sites pollués. Elle prévoit comme mesures de mettre à jour le cadastre des sites pollués, de clarifier la situation des sites, de contribuer à réduire les incertitudes propres à la planification de la construction, et d'apprécier les besoins de surveillance et d'assainissement. Le présent EMPD s'inscrit tout à fait dans cette mesure.

La reconversion des anciennes friches industrielles constitue aussi une composante clé de l'atteinte des objectifs de densification urbaine inscrits dans le PDCn (mesure B32). Très souvent inscrits au cadastre des sites pollués, ces périmètres font l'objet d'une forte pression, rendant leur gestion sensible.

Enfin, la ligne d'action F4 - Assurer une exploitation durable des ressources (mesures F44 - Eaux souterraines) du PDCn a pour objectif de protéger les eaux souterraines à l'amont des captages en conservant les eaux souterraines proches de leur état naturel, tant du point de vue de la qualité que celui de la quantité. Lorsque les eaux souterraines sont marquées par des pollutions (pouvant provenir d'anciennes décharges, (etc.), de sites contaminés par des activités industrielles, artisanales ou des accidents, etc.), il est prévu que le Canton prenne des mesures d'assainissements appropriées.

5.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Les dépenses prévues dans le cadre du crédit demandé se fondent sur les articles 18 et 19 de la loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP) du 17 janvier 2006. Cette base légale répond aux principes de la Loi sur les subventions (LSubv) du 22 février 2005.

5.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, 2ème alinéa Cst-VD et aux articles 6 et suivants de la Loi du 20 septembre 2005 sur les finances (LFin), lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat est tenu de présenter des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant.

Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites « liées », soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle est engagée.

5.10.1 Principe de la dépense

La LASP a été adoptée par le Grand Conseil le 17 janvier 2006 sur la base des dispositions topiques de la LPE (art. 32c ss), celles de l'OSites, ainsi que de l'article 52 de la Cst-VD du 14 avril 2003, qui précise notamment que l'Etat et les communes sauvegardent l'environnement naturel et luttent contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain ou à son environnement.

La LASP règle le financement des mesures d'investigation et d'assainissement des anciennes décharges communales, des sites orphelins et des sites pollués du Canton ou dont la responsabilité lui incombe (art. 1 al. 2 à 4 LASP), assuré au moyen d'un crédit-cadre (art. 10 al. 1 LASP). Le crédit-cadre peut être exploité pour financer des opérations ou des études, destinées notamment à prévenir, limiter ou supprimer une pollution (art. 10 al. 2 LASP).

Selon l'article 18 al. 1 LASP, le Canton octroie une subvention aux communes, à titre d'aide financière, pour participer à des mesures d'assainissement des anciennes décharges communales. Aux termes de l'article 19 al. 1 LASP, le Canton peut allouer une aide aux communes correspondant à 80% des coûts imputables aux mesures prises en considération. Concernant cette disposition, l'EMPL relatif à la LASP (BGC 2005 4823 ss) précise que l'objectif premier du projet de loi est de financer l'assainissement des anciennes décharges communales, ceci dans le but d'alléger la charge des communes, d'assurer un assainissement de qualité, de participer à une tâche collective liée à un héritage du passé et de répondre à un certain besoin d'équité (ibidem, 4830-31). L'aide « est conçue de manière à couvrir la majeure partie des coûts d'assainissement des anciennes décharges communales ». Il ressort de l'interprétation téléologique et historique de ces dispositions que le financement de l'assainissement des anciennes décharges communales est une charge qui incombe pour 80% au Canton.

L'assainissement des buttes de tir communale (art. 27a LASP), des sites pollués orphelins (art. 28 LASP), des anciennes décharges (art. 29 LASP) et des sites pollués du canton (art. 30 LASP) doit être assuré et financé par le Canton.

5.10.2 Quotité de la dépense

Les assainissements et les surveillances exposés dans la présente demande sont les variantes les plus économiques, permettant d'atteindre les objectifs fixés. Un montant global, évalué sur la base des montants moyens dépensés les dix dernières années, a été prévu pour les investigations et les dépollutions occasionnelles à venir.

5.10.3 Moment de la dépense

Un nouveau crédit-cadre est nécessaire pour poursuivre l'important travail relatif aux investigations et assainissements déjà entrepris. Ce travail doit impérativement être terminé avant 2032 afin de pouvoir bénéficier des indemnités OTAS prévues pour les investigations dans la révision de la LPE.

5.10.4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la dépense envisagée constitue une charge liée au sens de l'article 163 Cst-VD. Cependant, les coûts à charge de l'Etat (amortissements et charges d'intérêts) seront entièrement financés au moyen de la taxe sur le stockage de déchets et de matériaux de comblement (TASC) au sens de l'article 11 LASP (voir chiffre 3.1 ci-dessus).

5.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

5.12 Incidences informatiques

Les incidences informatiques sont décrites dans le document (chapitre 2.9). Elles consistent à l'acquisition et la mise en place d'un outil de gestion des dossiers en lien avec l'administration d'un cadastre des sites pollués.

5.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

5.14 Simplifications administratives

Néant.

5.15 Protection des données

Néant.

5.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Les travaux relatifs au présent crédit-cadre génèrent une charge annuelle d'intérêts de CHF 348'000.- et d'amortissement de CHF 790'900.-.

En milliers de francs
(sans décimal)

Intitulé	SP / CB 2 positions	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Personnel supplémentaire (ETP)		0	0	0	0

Charges supplémentaires					
Charges de personnel	005.30	0	0	0	0
Charges informatiques	047.31	20	20	20	20
Autres charges d'exploitation	005.31	0	0	0	0
...					
Total des charges supplémentaires : (A)		20	20	20	20
Diminution de charges					
Désengagement des solutions remplacées		0	0	0	0
Diminution de charges d'exploitation/ compensation	005/31	-20	-20	-20	-20
...					
Total des diminutions des charges : (B)		-20	-20	-20	-20
Revenus supplémentaires					
Revenus supplémentaires		0	0	0	0
Revenus extraordinaires de préfinancement		0	0	0	0
Autres revenus d'exploitation		0	0	0	0
...					
Total augmentation des revenus : (C)		0	0	0	0

Impact sur le budget de fonctionnement avant intérêts et amortissements : (D = A-B-C)		0	0	0	0
--	--	----------	----------	----------	----------

Charge d'intérêt (E)		348	348	348	348
Charge d'amortissement (F)		791	791	791	791

Total net (H = D - E - F)		1'139	1'139	1'139	1'139
----------------------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------

SP : service publié / CB : compte budgétaire MCH2 à 2 positions

(Ajouter les lignes supplémentaires nécessaires dans ce tableau)

6. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF

15'817'400.- pour financer les investigations, la surveillance et

l'assainissement des sites pollués

du 7 février 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 15'817'400.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les investigations et l'assainissement des sites pollués.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

Art. 3

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti sur 20 ans.

Art. 4

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'art. 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Art. 5

¹ Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Aclens	4308	La Priâ	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Agiez	4458	La Fosse	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Aigle	4003	La Mêlée	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Apples	4053	Aux Planches	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Apples	4054	Le Bandeau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Arnex-sur-Orbe	4459	Aux Ouches	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Arzier-Le Muids	4410	Côtes de Genolier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Arzier-Le Muids	4411	Au Bix	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Arzier-Le Muids	5126	Côtes de Genolier II	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Assens	4163	En Rogeny	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Assens	4199	En Malapalud	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Aubonne	5316	Plan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Aubonne	4069	La Grangette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Avenches	63980	Parcelle 5872	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Avenches	4077	Derrière Châtel 4	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Avenches	4079	La Saugette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Avenches	4090	La Geire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ballaigues	4460	Les Rablards	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ballaigues	4461	Bois de Ban - Champ du Poisson	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ballaigues	4463	Poete Adze	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ballens	4056	Mont Ratelet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ballens	4057	Au Sépey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bassins	4412	Les Rochettes - Pré de l'Abba	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bassins	4414	L'Arny	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Baulmes	4464	Trois Villes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Baulmes	4465	Six Fontaines	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bavois	4466	Lentillières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bavois	4467	Marais des Puits	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bavois	4468	La Tioleire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Begnins	4415	En Fleuri	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Begnins	4592	Les Tattes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Belmont-sur-Lausanne	4252	Les Bas-Monts	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Belmont-sur-Yverdon	4633	Les Côtes d'Allaman	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bercher	4216	Sous la Râpaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Berolle	4058	Côte de Berolle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bettens	4107	Les Grands Champs	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bettens	4108	Praz Girard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4006	Les Placettes 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4007	Les Grandes Iles 4	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4009	Frenières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4010	Les Plans	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4013	Sous-Vent 6	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4014	Les Placettes 6	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	4016	Les Chenalettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bex	5296	La Torme	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bioley-Magnoux	4634	Au Montilier 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bioley-Magnoux	4636	Au Montilier 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay	4606	La Baye de Clarens 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay	4607	La Baye de Clarens 4	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay-Saint-Légier	4623	Chalet de Brie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay-Saint-Légier	4624	Saumont 3	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay-Saint-Légier	4626	Bendes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay-Saint-Légier	4627	Foretalles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Blonay-Saint-Légier	4628	Saumont 4	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bofflens	4469	Plantaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bogis-Bossey	4416	Bois d'Ely	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bonvillars	4217	Le Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bottens	4168	Pont Posat	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bottens	4169	Chavanne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bottens	4170	Au Château	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bottens	4171	La Ferme	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Boulens	4348	Sous Vaux Perron	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bournens	4109	Champs d'Ost	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Bournens	4110	Sur les Puits	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Boussens	4111	A la Déviaz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Boussens	4113	Le Grand Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Boussens	4114	Forétella	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bretigny-sur-Morrens	4173	Au Bois Dessous	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Brettonnières	4470	Combe au Clerc	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Buchillon	4310	Prés de l'Eglise	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bullet	4713	Champs-Lambert	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bursinel	4587	Grand Barbe	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bursins	4588	Marais Aubert	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bursins	4589	La Folliousaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bursins	4590	En Châtillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Burtigny	4591	Les Inversins	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-près-Lausanne	4312	En Sorge	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-près-Lausanne	4313	Bourou	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-près-Lausanne	4980	Puits Monnard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-près-Lausanne	5283	Veillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-près-Lausanne	11534	Nestec	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussigny-sur-Oron	4514	La Mionne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Bussy-sur-Moudon	4351	Bois du Gros Chêne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chamblon	4639	A l'Etang	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chamblon	4640	Mégemarenday	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chamblon	4641	Aux Cossaux1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Champagne	4220	Biolex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Champagne	4221	Grand Bois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Champtauroz	4548	La Chaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Champvent	5105	Aux Combes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Champvent	4703	Les Plantaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chapelle-sur-Moudon	4352	Grand Clos	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chardonne	4608	Rio Bugnon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chardonne	4609	Les Rueyres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Château-d'Oex	4578	Le Pissot	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Château-d'Oex	4581	Aux Esserts es Roch	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Château-d'Oex	4582	Les Charbonnières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-des-Bois	4418	Moulin de Grilly	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-le-Chêne	4643	La Croix	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-le-Chêne	4644	Covet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-le-Chêne	4645	La Ruchille	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-le-Veyron	4115	Bois de la Fole	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavannes-près-Renens	4315	A la Palaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavornay	4472	Bois du Devens	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavornay	4473	Praz Bélisson	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chavornay	4666	La Rionze	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chêne-Pâquier	4646	Montmorin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chesalles-sur-Moudon	4355	Voraire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chesalles-sur-Moudon	4356	Les Plattes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cheseaux-Noréaz	4647	Praz Nové	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cheseaux-sur-Lausanne	4253	En Plamont	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chésereux	4417	En Pléfon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chésereux	4419	Aux Genièvries	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chessel	4017	En la Confrary	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chessel	4018	Les Iles Ferrandes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chevroux	4549	En Reverettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chevroux	4550	La Bioleyre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chigny	4316	Les Cornettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Chigny	4317	Mont de Vaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Clarmont	4318	Au Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Colombier (Vaud)	4319	En Covatannaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Concise	4223	La Raisse	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corbeyrier	4019	Le Champillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-le-Jorat	4520	Au Bois Faucan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-le-Jorat	4521	Gillabert	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-le-Jorat	4522	Riau Graubon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Corcelles-Payerne	5305	Rosex 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-près-Concise	4224	En Vuète	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-près-Concise	4225	En Colachoz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-près-Payerne	4553	Rosex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-sur-Chavornay	4478	Grand Bois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-sur-Chavornay	4479	Courberolle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corcelles-sur-Chavornay	4480	Les Tuileries	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corsier-sur-Vevey	4616	Mollie-Saulaz 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corsier-sur-Vevey	4617	Mollie-Saulaz 3	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Corsier-sur-Vevey	4618	La Grange	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cossonay	4116	Les Rochettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cossonay	4117	La Laiterie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cossonay	5100	Grand-Verney	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Crans-près-Céligny	4424	Riond	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Crassier	4425	La Tour	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Crassier	4426	Le Nant	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Crissier	4254	En Chantemerle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Crissier	24395	Bois-Genoud	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4648	Tirechamp	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4649	Rio de Tenallu	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4650	Crépon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4651	La Valeyres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4652	Les Brits	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4653	Crevel	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cronay	4668	Grange de Gossens	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Croy	4481	Praz Amiet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cuarnens	4119	Es Gadolliards	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cuarny	4654	Perreyre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cudrefin	4086	Le Bon Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cudrefin	4087	La Confrérie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cudrefin	4088	La Praz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cudrefin	4089	La Côte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cugy (Vaud)	4174	Au Rosset	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cugy (Vaud)	4176	Grands Vuarnes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cully	4292	La Bahyse	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Cully	4295	Au Crêt Leyron	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Curtilles	4362	Les Bioles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Curtilles	4363	Sus Roche	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Curtilles	4366	Champs Coin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Daillens	4120	Arneys	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Démoret	4655	Les Rottes 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Démoret	4656	Les Rottes 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Démoret	4657	La Râpe 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Démoret	4658	La Râpe 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Denezey	4367	La Baumettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Denges	4320	Es Esterpy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dizy	4122	En Gravey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dizy	4123	La Millière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dompierre	4368	Bas de Lavaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dompierre	4369	Bois de la Léchère	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dompierre	4370	En Champ Dé 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dompierre	4371	En Champ Dé 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Donneloye	4660	La Vignette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Donneloye	4661	La Râpe	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Donneloye	4662	Pré Fornà	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Donneloye	4667	Barbeyre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Duillier	4427	Le Bas Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dully	4593	En Daganet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Dully	4594	En Fossy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echallens	4180	Les Grands Bois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echallens	4181	En Brit	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echandens	4321	Aux Abesses	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echandens	24246	Rueyre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Echichens	4323	La Pointe du Bon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echichens	4332	En Tornafo	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Echichens	5018	En Tornafo 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ecublens	5327	Veze SA	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Epalinges	4255	A la Pierraz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Epalinges	4257	Les Planches	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Epalinges	4258	La Cabolettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Epalinges	4259	Chaugand	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ependes	4663	Bois des Vernes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ependes	4664	Grand Marais 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Essertines-sur-Yverdon	4185	Champs Lé-Bas	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Essertines-sur-Yverdon	4186	La Pendiâ	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Essertines-sur-Yverdon	4187	Froideville	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Essertines-sur-Yverdon	4188	Au Mont	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Etagnières	4189	En Bois André	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Etagnières	4190	Les Ripes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Etagnières	5003	Pantau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Etoy	4325	Farabosse	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Eysins	4430	Aux Foulis	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Faoug	4091	Bois de Rosset	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Faoug	4092	Le Bulo	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Faoug	4093	Sur la Croix	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Faoug	4094	Chenevières Dessus	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Faoug	4095	Bois de Mottey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ferreyres	4125	Aux Buis	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ferreyres	4126	Aux Eterpis	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fey	4191	Roussillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fiez	4226	Les Chapelles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fiez	4227	Les Vaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fontaines-sur-Grandson	4228	Plantaz de Bise	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fontaines-sur-Grandson	4229	Les Grassilières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fontanezier	4230	Ruginel	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Fontanezier	4231	Champ du Village	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Forel (Lavaux)	4293	La Rochettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Forel (Lavaux)	4294	En Bretonneire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Founex	4431	En Cuttemers	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Froideville	4192	Bois du Jorat	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Froideville	4193	Moille à Lombard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Froideville	4194	Raffort	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Genolier	4432	La Colonie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Genolier	4433	Clos en Barin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Giez	4232	Bois de la Râpe	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gilly	4595	En Montagny	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gilly	4596	En Mont Chevré	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gimel	4064	Les Terreaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gimel	20404	Croset 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gingins	4434	Aux Echaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gingins	4435	Le Pontet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gingins	4993	Le Pontet-amont	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Givrins	4436	Les Bévières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Givrins	4437	Les Côtes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gland	4438	La Ballastière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gland	4439	Sus la Ruaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gland	4440	En Vertelin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gollion	4127	Le Grand Record	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gollion	4128	En Crausaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Goumoëns	4196	En Orjux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Goumoëns	4197	En Vuade	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Goumoëns	4198	Combettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Grancy	4129	Sur Chauz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Grandcour	4554	Aux Vergers Delley	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Grandcour	4555	Champ du Battoir	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Grandevent	4233	Sur les Crêts	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Grandevent	4234	Sous le Village	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Grandson	4235	Au Pécos	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gressy	4669	A l'Eglise	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gryon	4020	Au Sépey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Gryon	4021	La Barboleuse	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hautemorges	4314	La Tuilière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hautemorges	4118	Aux Combes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hautemorges	4147	Fontannaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hautemorges	4334	Sous Chaniaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hautemorges	4155	Au Pâquier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Henniez	4559	L'Ile	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Hermenches	4375	En Freyvaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jongny	4620	La Chaude A	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jongny	4621	La Bergère	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jongny	4622	La Chaude B	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4380	Au Vuaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4381	Derrière Blanchy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4537	Le Moulin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4396	La Rochette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4397	La Fuly	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4213	Le Grand Bois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Menthue	4214	Au Châtelard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Mézières	4516	Ecorche Boeuf A	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Mézières	4517	Norozan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Mézières	4518	Ecorche Boeuf B	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Jorat-Mézières	4527	Sensaires	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Juriens	4483	Au Pré Luquiens	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Chaux (Cossonay)	4130	Au Bois Vigoureux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Praz	4485	Le Biolet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Praz	4486	Bois de la Sapelle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Praz	4487	La Chapelle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Rippe	4441	Creux du Chêne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Rippe	4442	Au Bucley	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Rippe	4443	Les Esserts	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Rippe	4444	En Vendôme	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Sarraz	4132	Clairière du Veyron	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Tour-de-Peilz	4629	La Crause	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Tour-de-Peilz	4630	En la Malègue	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
La Tour-de-Peilz	5269	Parcelle 1159	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Abbaye	4281	Vers chez Colas	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Abbaye	4282	En Sagne-Vuagnard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Abbaye	4283	La Goille	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Abbaye	4284	Le Mont du Lac	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	4261	La Bérallaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	4263	Châtelard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	4265	Le Vallon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	4266	Sévelin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	5298	Sébeillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	5299	Chauderon-Sébeillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lausanne	5300	Gare du Flon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lavey-Morcles	4023	Combe	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lavey-Morcles	4723	La Scie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lavigny	4326	En Tirementez	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lavigny	4328	Entre-deux-Monts	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lavigny	4329	Moulin de la Vaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Chenit	4285	Champs sous la Côte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Chenit	4287	L'Orient de l'Orbe	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Chenit	4289	Aux Saules	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Lieu	4290	Le Vivier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Lieu	4291	La Sagne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Mont-sur-Lausanne	4268	La Clochatte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Mont-sur-Lausanne	4272	Le Châtaignier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Mont-sur-Lausanne	4273	En Budron 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Le Mont-sur-Lausanne	4274	Rionzi d'en Bas	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Le Vaud	4455	Bois Laurent	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Les Clées	4476	Pré de la Goille	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lignerolle	4488	A l'Essert de Babian	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lignerolle	5320	La Vuarene	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Isle	4136	En Jaccard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
L'Isle	4137	La Rochelle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lonay	4330	Chaumet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Longirod	4065	La Nattaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lovatens	4377	Au Carroz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4354	Rombois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4349	Clos de la Grange	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4350	Melley	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4359	Champ du Noyer	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4360	Les Charbonnières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4372	Champ de Romont	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4373	Les Grosses Côtes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4374	Côtes à Bovey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4378	Praz la Mort	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	5127	Bramafan 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	5128	Bramafan 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4389	La Planchette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4394	Es Clos Delex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lucens	4395	La Gîte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Luins	4598	Raffaudex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Luins	5275	Soumilloud	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lussery-Villars	4158	Rière le Cimetière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lussy-sur-Morges	4331	Au Pâquier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lutry	4297	Savuit	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Lutry	4298	En Chanoz Brocard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Maracon	4528	Es Rottes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Marchissy	4066	Les Communs	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Marchissy	4067	Les Raffours	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Method	4671	Echemex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Method	5131	Les Grebeires	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mauborget	4236	Prés de la Meule	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mauborget	4237	La Côte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mex	4141	Sous Valeyres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mézières	4529	En Praz Cottier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mies	4445	Les Morennes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Missy	4561	L'Ecrua	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moiry	4142	Crétaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mollens	4068	En Forchy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Molondin	4672	Entre-deux-Ruz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Molondin	4790	Les Chintres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montagny-près-Yverdon	4673	Sur le Crêt	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montanaire	4357	Brolliet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montanaire	4358	La Faye	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montanaire	4387	Au Bois du Banc	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montcherand	4489	Les Planches Martin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4177	Sous la Tour	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4178	Au Publoz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4179	Cimetière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4201	Les Biolettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4205	Renny	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montilliez	4211	Fauvez	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mont-la-Ville	4143	En Piosan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montpreveyres	4530	A la Combaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montreux	24226	Décharge Caux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montreux	4610	Ciblerie de Chailly	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montreux	4612	En la Rottaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montreux	4613	En Champ Avant	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Montreux	4614	Baye de Clarens -Pont de Brent	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Montricher	12074	En Fiaguire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mont-sur-Rolle	4599	Les Galliottes 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mont-sur-Rolle	4600	Les Galliottes 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mont-sur-Rolle	4601	Es Bourgeoises	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Morrens	4200	Au Bois Poury	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moudon	4382	En Beauregard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moudon	4383	Iles à l'Ours	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moudon	4385	Saint-Michel	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moudon	4386	En Bronjon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Moudon	24387	-	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mutruux	4238	Au Perran	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Mutruux	4239	Les Paquiers	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Novalles	4241	Au Champ Bonhomme	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Novalles	4242	La Côte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Noville	4026	Clos de Delèze	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Noville	4027	Crétel	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Nyon	4446	Etraz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ogens	4388	Aux Côtes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oleyres	4100	Les Carrières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	4033	Les Grandes Iles 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	4034	Exergillod	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	4035	Arveyes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	4036	La Moutonnerie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	10893	Parcelle 3007	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ollon	11274	Plan Meunier	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Onnens	4243	La Galilée	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oppens	4675	La Lécherettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4490	Les Prés Neufs	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4491	Pré Bernard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4492	Villars	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4493	Au Séchon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4494	Le Signal	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4495	Boscéaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4992	Mont-Choisi	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orbe	4994	Au Brêt	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ormont-Dessous	5047	Sous le Rocher	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ormont-Dessous	4039	La Scierie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ormont-Dessous	4044	Chalet Bussard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ormont-Dessus	4045	Es Moilles du Rang	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ormont-Dessus	4046	Pont Bourquin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4519	Au Marais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4524	Derrey Donné	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4526	Fochaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4543	La Chaussiaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4532	Planches des Bures	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4533	Au Bois Léderey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4534	L'Ochette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4535	Sur Broye	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oron	4544	La Perraire	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orzens	4677	Villard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Orzens	4678	Ru de Jaudray	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oulens-sous-Echallens	4184	Sur le Gor	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Oulens-sous-Echallens	4202	Le Grand Bois	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pailly	4203	Haut Soffoux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Payerne	4564	Sur le Borny	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Payerne	4991	Les Aventuries	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Payerne	63889	Coulaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Penthalaz	4148	Pré du Mas	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Penthéréaz	4204	Cuenet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Perroy	4602	En Sécheron	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Perroy	4060	Les Perrailles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Peyres-Possens	4390	Es Molliettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Poliez-Pittet	4206	Bois de Malupra	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Poliez-Pittet	4207	Creux de la Chaudière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pompaples	4151	La Sablière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pompaples	4152	Buchillon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pompaples	4153	Les Devens	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pomy	4680	Pré au Ray	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pomy	4975	Sur les Vaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Prahins	4686	Rossan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Prangins	4448	Mont Trotty	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Premier	4496	Aux Chaumes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Premier	4497	Route de Bretonnières	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Préverenges	4333	Es Recorbes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Provence	4244	Les Gresailleurs	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Puidoux	4300	La Corbessière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Puidoux	4301	Mont de Plan	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pully	4278	Monts de Pully	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Pully	4279	Côtes de la Rosiaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rances	4498	Le Pontet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rances	4499	Les Valerettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rennaz	4047	Au Marais Rond	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rennaz	24373	Praz-Riond	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rieux	4303	Champaflon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Roche (Vaud)	4048	Grand Cercle	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romainmôtier-Envy	4500	Côte de l'Etang	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romainmôtier-Envy	4501	En Prél	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romainmôtier-Envy	4502	Champ Baillard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romairon	4247	Au Stand	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romanel-sur-Lausanne	4280	Praz des Craux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romanel-sur-Lausanne	4982	Sous-Mont	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romanel-sur-Lausanne	4984	Terraux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romanel-sur-Lausanne	5277	Le Taulard	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Romanel-sur-Morges	4335	Au Forvey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ropraz	4539	La Rapette	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rossens (Vaud)	4567	Sous le Village	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rossinière	4583	Solossex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rossinière	4584	La Coulaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rougemont	4585	La Coudre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rougemont	63760	Verney	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rovray	4632	Bois du Pissiau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rovray	4687	Creux des Mauquettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Rueyres	4209	En Lavaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Cergue	4449	Crévez Tsévax	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Cergue	4450	En Bournessaint	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Cierges	4391	La Mélule	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Cierges	4392	Aux Bourlayes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Sainte-Croix	4249	La Combe de Ville	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-George	4070	La Baume	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Livres	4072	En Arzilly	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Livres	4327	Sus Vaudallaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Prex	4336	A la Rapaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Prex	23964	Le Glapin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saint-Saphorin-sur-Morges	4337	En Eten	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Saubraz	4075	Au Mothy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Savigny	4305	La Vuagyre	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Savigny	4306	Le Grand Jorat	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Senarclens	4154	Chattonnaires	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Sergey	4503	Les Coteaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Servion	4523	Es Veroty	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Servion	4540	En la Crausaz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Servion	4541	En la Crausaz 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Servion	4542	Pra Nicady	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Suchy	4689	Vautelin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Sullens	4157	Le Déven 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Sullens	5078	Déven 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Suscévoz	4691	La Rate	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Suscévoz	4812	Sur Toile	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Syens	4399	A Syens	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Syens	4400	Planfey	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tannay	4451	Suile	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tannay	4452	Torry	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tannay	4453	Les Moulins	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tartegnin	4603	Aux Chaumiaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tartegnin	4604	Rives du Flon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tévenon	4250	Entre les routes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tévenon	4251	La Grassillière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Thierrens	4404	Moulins Dessus	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Tolochenaz	4339	Au Boiron 3	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Trey	4573	Au Pralex	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Treycovagnes	4693	En Salagon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Treycovagnes	4694	Marais Devant	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Treycovagnes	4695	Les Planches	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Treytorrens (Payerne)	4574	La Carrière	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ursins	4696	Pré du Ru	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Ursins	4697	Cul-de-Chien	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4556	Les Vaux 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4557	Les Vaux 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4558	La Motte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4568	La Grande Râpe 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	5266	La Grande-Râpe 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4570	La Pallaz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4571	La Pallaz 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4572	Haut des Praz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4560	La Côte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	5267	Taillaz 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4547	Taillaz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4083	Les Bioles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4551	En Vuchy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4552	Au Pâturage	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valbroye	4575	Vuzy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valeyres-sous-Montagny	4698	Sur Crusille OM	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valeyres-sous-Montagny	4700	Sous Lily	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valeyres-sous-Rances	4504	Planches Dessus	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Valeyres-sous-Ursins	4701	Champ Palley	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vaulion	4508	Prés de l'Etang	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vaulion	4509	Le Plâne	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vaulion	4510	Bas du Village	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vaulion	4511	Cul du Nozon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vaux-sur-Morges	4340	Maison Rouge	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vevey	4631	Aux Toveyres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vich	4456	Pralies	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-Epeney	4702	Les Grands Praz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-le-Comte	4405	Les Cascades	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-le-Comte	4406	Au Pauthez	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-le-Terroir	4212	Rosie	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-Sainte-Croix	4341	Les Dalles	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-Sainte-Croix	5318	Croix-du-Péage	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-sous-Yens	4342	Combe aux Rippes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-sous-Yens	4343	Bois Communaux 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-sous-Yens	4344	Bois Communaux 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villars-sous-Yens	5081	Champs de Lussy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villarzel	4569	Derrière le Battoir	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villarzel	4576	La Vaux-Morattel	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villeneuve (Vaud)	4049	Tronchenaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Villeneuve (Vaud)	4051	Pré Neuf	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vinzel	4605	En Baffa	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vuarrens	4215	En Titonnet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vucherens	4407	Bécot	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire

Listes indicative des sites de décharges dont une investigation est nécessaire - mai 2023

Commune	No Site	Nom du site	Type de site	Statut du site
Vucherens	4408	Au Cul des Prés	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vufflens-la-Ville	4161	En Sency	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vufflens-le-Château	4345	Es Grands Champs	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vugelles-La Mothe	4705	Le Rossy	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vuiteboeuf	4512	Bois des Tours	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vuiteboeuf	4513	Sèce de Peney	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vulliens	4545	La Fayettaz	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vulliens	4546	Flon de Carrouge	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vullierens	4346	En Fossiau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4101	En Ferraget	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4104	Pré du Moulin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4105	Cornau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4106	Praz Mosset	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4096	Cimetière 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4098	Cimetière 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	5019	Au Vion	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4099	La Motte	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4081	Le Chablais	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vully-les-Lacs	4085	Les Rondettes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Vy-Creuse	10404	Nyon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yens	4347	Aux Tattes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yverdon-les-Bains	4828	Canal des Moulins	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yverdon-les-Bains	4990	Les Iris	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yvonand	4709	Derrière le Battoir	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yvonand	4710	Devant le Moulin	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Yvorne	4052	Les Iles des Clous	Ancienne décharge / remblai	Pollué, investigation nécessaire
Aigle	4002	Les Iles 7	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Jorat-Mézières	4515	La Louye	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Coinsins	4420	La Croix	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Gimel	4063	Au Croset 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Lausanne	20764	Chalet à Gobet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Le Mont-sur-Lausanne	4271	A la Cason	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Le Mont-sur-Lausanne	4276	Praz Fichet	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Lucens	4379	Derrière Terneau	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Noville	12454	Pré des Fourches 2	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Orny	4146	Entreroches	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Payerne	4562	La Palaz 1	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Payerne	4566	Champ Aubert	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Saint-Cierges	4393	Fochaux	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Sottens	4398	La Morenche	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Vallorbe	4507	La Combe du Bugnon	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Yverdon-les-Bains	4727	Stand de Floreyres	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Yverdon-les-Bains	4988	Place des Fêtes	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance
Yvonand	4707	En Vursis	Ancienne décharge / remblai	Pollué, nécessite une surveillance

Liste indicative des buttes de tir assainies ou nécessitant un assainissement	
N° EVA	Localité
Sites assainis	
9.32	Ollon
9.34	Ollon
40.5	Faug
43.1	Oleyres Commune d'Avenches
46.1	Bettens
53.2	Cuarnens
60.1	La Chauv
62.5	L'Isle
62.8	L'Isle
66.1	Moiry
69.DD.2	Orny
81.4	Bottens
90.1	Froideville
100.1	Poliez-Pittet
109.3	Champagne
109.5	Champagne
115.3	Giez
129.36	Crissier
136.29	Pully
139.10	L'Abbaye
144.1	Bourg-en-Lavaux
207.23b	Moudon
220.1	Jorat-Menthue (Villars-Mendraz)
231.7	Coinsins
232.3	Commugny
236.8	Duillier
237.6	Eysins
239.1	Genolier
240.6	Gingins
248.5	Saint-Cergue
254.1	L'Abergement
258.1	Baulme
259.1	Bavois
261.1	Bretonnières
269.1	Lignerolle
311.3	Henniez
317.1	Sédeilles, Villarzel
328.6	Bursins
332.2	Gilly
353.1	Chamblon
356.1	Chavannes-le-Chêne
360.1	Cuarny
361.1	Démoret
368.1	Method
376.1	Prahins

Liste indicative des buttes de tir assainies ou nécessitant un assainissement	
N° EVA	Localité
378.2	Suchy
Sites à assainir	
2.13	Bex
2.21	Bex
4.2	Corbeyrier
5.5	Gryon
6.3	Lavey-Village
7.5	Leysin
8.7	Noville
9.17	Ollon
9.28	Ollon
9.29	Ollon
10.2	Ormont-Dessous
10.3	Ormont-Dessous
15.3	Yvorne
18.2	Ballens
19.1	Berolle
21.1	Bougy-Villars
24.1	Longirod
26.1	Mollens
27.1	Montherod
28.1	Pizy
30.1	Saint-Livres
31.3	Saint-Oyens
32.1	Saubraz
35.1	Chabrey
38.10	Cudrefin
39.2	Donatyre
41.1	Montmagny
51.14	Cossonay
54.7	Dailens
58.3	Gollion
59.1	Grancy
61.06	La Sarraz
61.17	La Sarraz
68.2	Montricher
71.3	Penthalaz
85.16	Echallens
85.17	Echallens
91.2	Goumoëns-la-Ville
94.2	Morrens
96.1	Oulens-sous-Echallens
103.1	Sugnens
104.3	Villars-le-Terroir
105.1	Villars-Tiercelin

Liste indicative des buttes de tir assainies ou nécessitant un assainissement	
N° EVA	Localité
106.2	Vuarrens
107.1	Bonvillars
108.2	Bullet
109.3	Champagne
109.5	Champagne
110.6	Concise
111.2 a	Corcelles-près-Concise
113.1	Fontaines-s-Grandson
115.3	Giez
117.24	Grandson
119.1	Mutrux
123.1	Romairon
124.4	Sainte-Croix
139.2	L'Abbaye
140.1	Le Chenit
140.17a	Le Chenit
141.4	Le lieu
141.7	Le lieu
142.1a	Chexbres
142.2	Chexbres
145.1	Forel
147.01a	Lutry
148.2	Puidoux
163.1	Colombier
169.8	Etoy
170.2	Lavigny
181.2	Saint-Sulpice
182.16	Tolochenaz
187.1	Vullierens
189.4	Bercher
191.1	Brenles
193.1	Chapelle-sur-Moudon
194.1	Chavannes-sur-Moudon
198.1	Curtilles
199.1	Denezy
202.2	Hermenches
204.18	Lucens
208.1	Neyruz-sur-Moudon
212.1	Prévonloup
224.3	Bassins
241.1	Givrins
244.2	La Rippe
252.1	Le Vaud
253.5	Vich
256.1	Arnex-sur-Orbe
257.1	Ballaigue

Liste indicative des buttes de tir assainies ou nécessitant un assainissement	
N° EVA	Localité
263.2	Les Clées
265.1	Croy
267.1	Juriens
268.1	La Praz
272.1	Premier
273.2	Rances
274.5	Romainmôtier
274.6	Romainmôtier
276.1	Valeyres-sous-Rances
277.37	Vallorbe
278.2	Vaulion
281.5	Carrouge
284.1	Corcelles-le-Jorat
288.1	Ferlens
290.6	Mézières
294.1	Palézieux
298.2	Servion
302.1	Vulliens
306.3	Combremont-le-Grand
308.1	Corcelles-près-Payerne
309.1	Grandcour
314.28a	Payerne
312.3	Marnand
314.3	Payerne
314.3	Payerne
316.1	Sassel
323.1	Château-d'Oex
323.2	Château-d'Oex
324.1	Rossinière
325.5	Rougemont
327.1	Bursinel
329.1	Burtigny
331.1	Essertines-sur-Rolle
331.2	Essertines-sur-Rolle
331.3	Essertines-sur-Rolle
331.4	Essertines-Rolle
333.1	Luins
335.5	Perroy
341.5	Montreux
346.2	St-Légier-La Chiésaz
352.1	Bioley-Magnoux
359.1	Cronay
363.1	Ependes
373.1	Orges
387.127b	Yverdon-les-Bains
388.2	Yvonand